

Cahier des charges :**contenu à minima d'une étude particulière (ou étude de filière)**

Cette étude permet de justifier les bases de conception, d'implantation et de dimensionnement, les caractéristiques techniques, les conditions de réalisation et d'entretien du dispositif d'assainissement non collectif, ainsi que le choix du mode et du lieu de rejet. Elle conduit à proposer une et une seule filière complète précisément décrite qui justifie la solution retenue et comporte des schémas clairs et un plan d'implantation précis de chacun des éléments de l'ouvrage.

Le prestataire retenu doit :

- avoir une indépendance totale de prescription et n'avoir aucun lien avec un quelconque procédé ou fabricant qui pourrait limiter, fausser ou orienter cette liberté de prescription,
- être assuré pour sa responsabilité décennale,
- être un spécialiste du sol et doit pouvoir le démontrer (compétence, matériel).

L'étude de filière devra être remise au pétitionnaire en 3 exemplaires et comporter :

- **l'étude des contraintes parcellaires et environnementales** (prendre en compte entre autres les profondeurs des différentes sorties d'eaux usées, les exutoires et la pente naturelle du terrain ainsi que la présence d'un captage d'eau ou d'un périmètre de protection d'un captage d'eau potable à proximité de l'habitation),
- **L'étude de sol** caractérisant l'aptitude des sols à l'épuration, à l'infiltration puis à la dispersion des eaux traitées qui comporte :
 - trois sondages minimum à la tarière à main (représentatifs de l'emplacement prévu ou prévisible pour l'installation) seront effectués et cartographiés, d'une profondeur de 1.20 m. En cas de refus de tarière, le motif et la profondeur seront indiqués. Dans ce cas de figure, une fosse pédologique pourra être proposée aux particuliers. Chaque sondage sera représenté sous forme de coupe et commenté par une analyse des différents horizons rencontrés (à 5 cm près). Ces derniers seront définis explicitement quant à leur nature et leur aptitude à l'assainissement des eaux usées. De plus seront précisés la date de réalisation des sondages, la texture, la granulométrie, la classification pédologique, la présence ou non de signes révélateurs d'hydromorphie, la présence d'eau, le niveau et le battement de la nappe phréatique (réseau hydraulique superficiel, niveaux d'eau dans les puits, remontée d'eau après sondage, ...),
 - 3 essais de perméabilité minimum seront réalisés à l'aide de la méthode dite de Porchet à niveau constant, chaque test sera cartographié, sa profondeur et les résultats exprimés en mm / heure seront décrits et commentés. En cas de non réalisation du test ou de tests non concluants, le bureau d'étude les justifiera techniquement (ex : nappe phréatique, saturation impossible, ...)
 - l'analyse pédologique qui a pour but d'apprécier la nature du sol et son aptitude au traitement des eaux usées et à l'infiltration en établissant une corrélation entre les observations pédologiques, hydrologiques et les tests de perméabilité.
- **la description et le dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif :**
 - dans le cas des filières drainées, le bureau d'études doit mettre en évidence la nécessité d'obtenir une autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire ainsi que les éventuelles servitudes de passage qui pourraient être nécessaires pour atteindre cet exutoire,
 - dans le cas de recours à un ou plusieurs postes de relèvement, il convient d'indiquer pour chacun d'eux le type de pompes à utiliser ainsi que les principales contraintes d'exploitation,
 - dans le cas d'un projet comportant plusieurs bâtiments, l'étude décrit précisément le réseau qui permet la collecte et le transport de l'ensemble des effluents.